



AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement 557-2025 concernant la rémunération du personnel électoral – Élections générales 2025

Prenez note que, lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025, à 19 h 30, le Conseil a adopté le règlement numéro 557-2025 concernant la rémunération du personnel électoral – Élections générales 2025.

Une copie est également disponible sur le site officiel à www.lac-simon.net.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné ce 11^e jour du mois de juin 2025.

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-Simon, certifie, par la présente, avoir publié l'avis public ci-joint, en l'affichant aux deux endroits publics indiqués dans la résolution numéro 161-05-2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Lac-Simon, le 11 juin 2025.

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière